



Loi canadienne sur les coopératives
Formulaire 3004
CLAUSES MODIFICATRICES

1 - Dénomination sociale de la coopérative

--

2 - Numéro de coopérative

	-	
--	---	--

3 - Les statuts de la coopérative sont modifiés comme suit :

--

4 - Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de la coopérative et que:

- a. La coopérative sera organisée et exploitée, et elle exercera ses activités commerciales selon le principe coopératif;
- b. La coopérative exploitera son entreprise dans plus d'une province et elle aura des bureaux dans un lieu déterminé dans plus d'une province;
- c. S'il s'agit d'une coopérative d'habitation sans but lucratif, la coopérative se conformera à la partie 20 de la *Loi canadienne sur les coopératives*;
- d. S'il s'agit d'une coopérative de travailleurs, la coopérative se conformera à la partie 21 de la *Loi canadienne sur les coopératives*;
- e. Les renseignements ci-dessus sont vrais et exacts.

Nom en caractères d'imprimerie	Signature

Note : Toute personne qui contrevient sciemment aux dispositions de la présente loi ou qui ne satisfait pas à une obligation commet une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (article 349 de la *Loi canadienne sur les coopératives*).